

## BULLETIN D'INSCRIPTION

*Septembre à Décembre 2020*

**Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :**

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr)

N° de sociétaire : ..... DÉNOMINATION SOCIALE : .....

REPRESENTANT LEGAL : .....

ADRESSE : .....

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) : .....

☎ TÉL : ..... 💻 E-mail : .....

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
				INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>AIX EN PROVENCE</b>						
G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	26 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	29 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	16 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
T8	L'avis de valeur	02 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>BORDEAUX</b>						
T4	Du mandat au compromis	01 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	29 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T8	L'avis de valeur	05 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>LYON</b>						
T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	09 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	20 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
G4	La location meublée et saisonnière	14 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>MONTPELLIER</b>						
A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	19 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
G14	Prospection et négociation en Gestion locative	28 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T18	Rédaction et compréhension de compromis	03 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>NICE</b>						
T8	L'avis de valeur	15 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	18 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	27 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>PARIS</b>						
C2	Les règles comptables des syndicats de copropriétaires	14 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	15 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =


Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
				INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>PARIS (suite)</b>						
C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	17 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T24	Pathologie du bâtiment	17 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
A15	Le RGPD pour les professions immobilières	18 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	18 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	18 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T4	Du mandat au compromis	21 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	22 et 23 sept. 2020	2 j.			x 2 j. =
C8	L'assemblée générale de copropriété	23 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
M2	Evaluer la performance de ses collaborateurs	25 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
A18	Gestion technique du patrimoine immobilier	29 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
G14	Prospection et négociation en Gestion locative	29 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T13	La vente en l'état futur d'achèvement	30 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	01 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
C17	La gestion technique des immeubles de logement en copropriété	02 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	05 et 06 oct. 2020	2 j.			x 2 j. =
T12	Manager une équipe commerciale	05 et 06 oct. 2020	2 j.			x 2 j. =
T18	Rédaction et compréhension de compromis	06 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
A6	Optimiser sa communication dans la relation client	07 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
C3	Assurances et gestion des sinistres en gestion locative et copropriété	07 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
G16	La gestion des sinistres en gestion locative	09 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
M3	Management d'équipe et lien de parenté	09 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T5B	Booster les ventes	13 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	14 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
G6	Les baux commerciaux	14 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
C6	Actualité de la copropriété	15 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	15 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T6	La cession de fonds de commerce	15 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
G11	Etude de dossiers locatifs et impayés de loyers	20 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	22 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
F3	Aspects fiscaux de l'investissement immobilier	26 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	27 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
A20	La photo immobilière : théorie et pratique	29 et 30 oct. 2020	2 j.			x 2 j. =
C1	Gérer des immeubles en copropriété	03 et 04 nov. 2020	2 j.			x 2 j. =
T23	La vente en viager	05 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
A10	L'anglais en immobilier	06 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
T8	L'avis de valeur	06 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	10 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	13 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	16 et 17 nov. 2020	2 j.			x 2 j. =
C15	Gardiens et employés d'immeuble : la convention collective	18 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
C7	Les impayés de charges de copropriété	23 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	24 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
A14	Animer ses réseaux sociaux : Photos et vidéos avec un smartphone	25 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =
A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	26 et 27 nov. 2020	2 j.			x 2 j. =
T29	La vente de lots de copropriété	26 nov. 2020	1 j.			x 1 j. =

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
				INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>PARIS (suite)</b>						
C10	Techniques du bâtiment : modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs	01 et 02 déc. 2020	2 j.			x 2 j. =
A15	Le RGPD pour les professions immobilières	04 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
T28	La rénovation énergétique	04 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	08 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
G4	La location meublée et saisonnière	09 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
M1	Manager efficacement ses collaborateurs	09 et 10 déc. 2020	2 j.			x 2 j. =
F1	Les revenus fonciers	10 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
C16	Sécurité de l'immeuble : ce qu'il faut savoir	14 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	15 déc. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>RENNES</b>						
A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	06 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
G17	Etat des lieux et charges récupérables	21 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	12 et 13 nov. 2020	2 j.			x 2 j. =
<b>STRASBOURG</b>						
C7	Les impayés de charges de copropriété	13 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
T28	La rénovation énergétique	23 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>TOULOUSE</b>						
T23	La vente en viager	28 sept. 2020	1 j.			x 1 j. =
T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	02 oct. 2020	1 j.			x 1 j. =
<b>FORMATIONS EN VISIOCONFERENCE (WEBCAM OBLIGATOIRE)</b>						
V-G1	Création et fonctionnement d'un service Gérance	15 et 16 sept. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	16 et 17 sept. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	22 et 23 sept. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	28 et 29 sept. 2020 14h – 17h30	1 j.			x 1 j. =
V-C6	Actualité de la copropriété	07 oct. 2020 9h30 -13h et 08 oct. 2020 14h - 17h30	1 j.			x 1 j. =
V-G11	Les impayés de loyers	07 oct. 2020 14h – 17h30 et 08 oct. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-T24	Pathologie du bâtiment	14 oct. 2020 14h – 17h30 et 15 oct. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	15 oct. 2020 9h30-13h et 14h- 17h30	1 j.			x 1 j. =
V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	20 et 21 oct. 2020 14h – 17h30	1 j.			x 1 j. =
V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	22 et 23 oct. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	02 et 03 nov. 2020 9h30 – 13h	1 j.			x 1 j. =
V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	04 et 05 nov. 2020 14h – 17h30	1 j.			x 1 j. =

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
				INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>FORMATIONS EN VISIOCONFERENCE (WEBCAM OBLIGATOIRE) (SUITE)</b>						
V-G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ELAN	09 et 10 nov. 2020 9h30 -13h 12 et 13 nov. 2020 14h – 17h30	2 j.			x 2 j. =
V-T4	Du mandat au compromis	19 nov. 2020 9h30 -13h 20 nov. 2020 14h – 17h30	1 j.			x 1 j. =
V-T6	La cession de fonds de commerce	24 et 25 nov. 2020 14h – 17h30	1 j.			x 1 j. =
V-G17	Etat des lieux et charges récupérables	02 et 03 déc. 2020 9h30 - 13h	1 j.			x 1 j. =
V-G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ELAN	10 et 11 déc. 2020 14h – 17h30 15 et 16 déc. 2020 9h30 – 13h	2 j.			x 2 j. =
<b>NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :</b>						

TARIFS	
Nombre total de jours	Prix par journée
1	<b>342 € TTC</b> (285 € HT)
2	<b>309 € TTC</b> (257,50 € HT)
3 et plus	<b>290,70 € TTC</b> (242,25 € HT)
<b>Pour 6 journées de formation, la 6<sup>ème</sup> journée est offerte</b>	
<i>* Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).</i>	

**Signature + cachet :**



<b>Nombre total de jours</b>	
dont journée(s) offerte(s)	-
	=
Prix par journée	x
<b>TOTAL TTC À RÉGLER :</b> (Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSO)	=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

\* Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

**CODE BIC : BREDFRPPXXX**

**IBAN : FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

**Réservation, inscription et confirmation d'inscription :** L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. Dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procédera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles).

**Le nombre de participants :** Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 10 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

**Convocation du participant :** Une convocation par participant est adressée à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

**Attestation de formation :** Elle est adressée au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et, sur demande, par courrier.

**Annulation d'inscription du fait du client :** Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. A compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer des frais de gestion à hauteur de 75 % du coût du stage. Tout séminaire commencé ou en cas de non présentation du ou des participants est dû dans sa totalité.

**Report d'inscription du fait du client :** Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. En cas de reports répétés, le CEPSCO se réserve le droit de facturer des frais de gestion à hauteur de 10 % du coût du stage par report.

**Annulation d'une session du fait du CEPSCO :** Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

**Pénalités de retard :** Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Economie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

**Formations en visioconférence :** La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSCO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

**Données personnelles :** Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr). Toute réclamation peut-être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.